**COMMUNIQUE DU CONSEIL DES MINISTRES DU 13 JANVIER 2021**

Le Président de la République, Son Excellence Macky SALL a réuni, en visioconférence, le Conseil des Ministres ce mercredi 13 janvier 2021.

A l’entame de sa communication, le Chef de l’Etat a présenté les condoléances de la Nation aux familles éplorées, qui ont perdu un être cher, un collaborateur ou proche durant cette situation devenue endémique de la Covid-19.

Le Président de la République a rappelé que la propagation exponentielle, la sévérité et la gravité de la maladie, au regard des capacités et conseils des experts de notre système sanitaire, l’ont amené à décréter l’état d’urgence assorti d’un couvre-feu sur l’étendue des régions les plus touchées : Dakar et Thiès.

Le Chef de l’Etat invite, dans cet esprit, le Ministre de la Santé à poursuivre la décentralisation effective et rapide dans les régions du SAMU NATIONAL. Les moyens logistiques et les ressources humaines et financières de cette structure névralgique, doivent être renforcés sans délai.

Le Président de la République indique également la nécessité d’accélérer la mise en œuvre urgente de la stratégie nationale de vaccination, dotée d’un budget conséquent.

Poursuivant sa communication, le Président de la République a mis l’accent sur la gravité de la situation. A ce propos, il a insisté sur la mobilisation nationale 24h/24 pour sensibiliser les populations sur l’impératif de :

1° Respecter les gestes barrières et les protocoles sanitaires ;

2° Réguler les horaires d’ouverture et de fermeture des marchés ;

3° Réadapter le fonctionnement des établissements de santé (hôpitaux, centres de santé etc.) ;

4° Déployer avec le SAMU NATIONAL, des dispositifs préventifs et pragmatiques de prise en charge à domicile ;

5° Surveiller une éventuelle mutation du virus et contrôler davantage les entrées au niveau de nos frontières. A ce titre, le Chef de l’Etat se félicite de la certification de l’Aéroport international Blaise DIAGNE de Diass (AIBD) au programme d’accréditation sanitaire du Conseil International des Aéroports (ACI Monde).

Le Président de la République demande, dans ce contexte général, aux ministres sectoriels de réorganiser avec les acteurs, l’adaptation temporaire des activités économiques et sociales durant ce mois de janvier 2021.

Abordant la question liée à l’aménagement durable du territoire national et du développement optimal des pôles urbains, le Chef de l’Etat a informé le Conseil, avoir présidé, le vendredi 08 janvier 2021, une réunion de suivi de l’état d’avancement des travaux d’aménagement et de développement des Pôles Urbains de Diamniadio et du Lac Rose.

Il a, à ce sujet, rappelé au Gouvernement toute l’importance qu’il accorde à l’aménagement durable du territoire national à travers la mise en place fonctionnelle des pôles urbains.

Ces derniers doivent contribuer au renouveau urbain et à la réalisation du programme des 100.000 logements avec l’implication au premier plan du secteur privé.

Le Président de la République demande, dès lors, au Ministre des Finances et du Budget, aux Ministres en charge des Infrastructures, de l’Eau, de l’Assainissement et de l’Urbanisme d’accélérer, en rapport avec le Délégué général à la Promotion des Pôles urbains de Daimniadio et du Lac Rose, la programmation et la réalisation, dans les délais, des infrastructures publiques (Voiries et Réseaux Divers) nécessaires à la fonctionnalité des pôles.

Ces nouveaux territoires doivent être identifiés via une cartographie précise des limites et occupations.

Le Chef de l’Etat a, sous ce rapport, indiqué la nécessité de développer un partenariat consolidé entre Autorités administratives et Services de l’Etat (Gouverneurs, Préfets, Sous-Préfets, Maires, DGPU, ANAT, Urbanisme, Cadastre, Domaines et DSCOS).

Le Président de la République demande également au Gouvernement de s’assurer de l’implémentation de l’ensemble des programmes privés à partir d’investissements soutenus par des financements effectivement mobilisés au niveau des Pôles urbains, en veillant au respect des établissements humains et des équilibres socio-économiques des zones et activités relevant, notamment, du périmètre du Pôle urbain du Lac Rose.

Le Chef de l’Etat demande, enfin, au Ministre des Finances et du Budget de veiller, avec l’APIX, à la sécurisation foncière et à la gestion adéquate des emprises résiduelles du Projet de Train Express Régional (TER), ainsi qu’au recasement systématique des ménages impactés et recensés.

Sur la nouvelle doctrine d’urbanisme, d’habitat et de construction, le Président de la République invite le Ministre de l’Urbanisme, du Logement et de l’Hygiène Publique à engager la mise en œuvre d’une nouvelle politique relative aux modes d’occupation des sols, d’habitat et de construction en privilégiant les constructions en hauteur, à soumettre, toutefois, à un encadrement réglementaire adéquat.

Sur le climat social, la gestion et le suivi des affaires intérieures, le Chef de l’Etat demande au Ministre de l’Eau et de l’Assainissement d’engager toutes les diligences nécessaires à l’intensification de la mise en œuvre du programme national de branchements sociaux. Ledit programme, d’équité sociale et territoriale, doit être étendu à plusieurs localités, afin d’améliorer l’accès des populations urbaines et périurbaines à l’eau potable.

Le Président de la République invite, en outre, le Ministre de l’Eau et de l’Assainissement à accélérer les travaux de raccordements à réaliser dans le cadre de l’assainissement des dix (10) villes dont Touba et Tivaouane.

Au titre de la coopération et des partenariats, le Chef de l’Etat rappelle l’urgence qui s’attache à la réalisation du futur siège du Ministère des Affaires Etrangères et des Sénégalais de l’Extérieur.

Sur la deuxième revue du programme économique, appuyée par l’Instrument de Coordination de la Politique Economique (ICPE), le Président de la République se réjouit de son approbation, sans débat, par le Fonds Monétaire International (FMI).

Cette décision exceptionnelle, effective depuis le 12 janvier 2021, traduit la confiance accordée au Sénégal, dans la mise en œuvre satisfaisante de l’ICPE, particulièrement sur le volet programme de résilience économique et sociale (PRES), mis en œuvre dès l’apparition de la pandémie Covid-19 au Sénégal.

Le Président de la République a clos sa communication avec son agenda diplomatique.

**AU TITRE DES COMMUNICATIONS**

* Le Ministre, Secrétaire général de la Présidence de la République a fait le point sur le suivi des directives présidentielles ;
* Le Ministre des Finances et du Budget a fait une communication sur le démarrage de l’exécution budgétaire 2021 et sur la deuxième revue ICPE ;
* Le Ministre des Affaires Etrangères et des Sénégalais de l’Extérieur a fait une communication sur la situation internationale ;
* Le Ministre de l’Economie, du Plan et de la Coopération a fait une communication sur le suivi des financements de projets stratégiques ;
* Le Ministre de la Santé et de l’Action sociale a fait une communication sur la stratégie nationale de vaccination contre la COVID-19 ;
* Le Ministre de la Femme, de la Famille, du Genre et de la Protection des Enfants a fait une communication sur la mise en œuvre de la stratégie de protection d’urgence des enfants de la rue ;
* Le Ministre de l’Agriculture et de l’Equipement rural a fait une communication sur la campagne de commercialisation de l’arachide 2021 ;
* Le Ministre du Tourisme et des Transports aériens a fait une communication sur l’achèvement des travaux de restauration des plages de la station balnéaire de Saly ;
* Le Ministre de l’Economie Numérique et des Télécommunications a fait une communication sur la gestion des DATACENTERS et sur le parc des technologies numériques (PTN) de Diamniadio ;
* Le Ministre auprès du Président de la République, en charge du suivi du Plan Sénégal Emergent a fait une communication sur les projets phares du PSE.

**AU TITRES DES TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES**

Le Conseil a examiné et adopté :

- Le Projet de décret portant création et fixant les règles d’organisation et de fonctionnement du Conseil national pour l’Insertion et l’Emploi des jeunes (CNIEJ).

**Fait à Dakar le 13 janvier 2021**

**Le Ministre des Collectivités Territoriales,**

 **du Développement et de l’Aménagement des**

 **Territoires, Porte-Parole du Gouvernement**

 **Oumar GUEYE**